

# Samedi 4 Avril 2020

## COMMUNIQUÉ COMMUN



En cette période plus que particulière liée à l'épidémie du Covid19, le gouvernement a prolongé le mandat des équipes municipales en place avant les élections.

Il a renforcé les pouvoirs des maires mais leur donne obligation d'informer les élus municipaux sortants et les nouveaux entrants des dispositions et décisions prises. ([Voir l'ordonnance gouvernementale paru ce 3 avril 2020.](#))

À Chambourcy seul le premier volet de ce texte promulgué semble s'appliquer.

En effet en tant qu'élus du conseil municipal sortant ou du conseil municipal nouvellement élu, **aucune information ni même communication de quelque nature que ce soit ne nous a été adressée de la part du maire.**

Nous le le déplorons car en ces temps difficiles certaines actions peuvent également être menées de concert et l'avis et le concours de tous ne peuvent être négligés.

Seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin... sauf à Chambourcy peut-être.

Chères Camboriciennes, chers Camboriciens, sachez que les membres de Réunir Chambourcy et ceux de Vigilance pour Chambourcy sont bien évidemment à votre disposition pour vous aider.

Prenez soin de vous. Prenons soin de nous tous

**Philippe Perret**, pour les nouveaux élus Réunir Chambourcy  
**Frédéric Linée**, président du groupe d'élus Vigilance pour Chambourcy.